LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260512-CC_2026_80-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 5 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Yves MOY, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Cyril CONAN, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Odile LE STRAT, Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Laurence AKOSSI, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Magalie LAUNAY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI ,Laurent BERTHO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Gaëlle GOUEROU, Maryline JAOUEN ;

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_80 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) : FIXATION DU NOMBRE DE SIEGES D'ADMINISTRATEURS ET MODE DE SCRUTIN

VU l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Loudéac Communauté - Bretagne Centre issue de la fusion de la CIDERAL, de la communauté de communes Hardouinais-Mené et de l'extension aux communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne au 1er janvier 2017 ;

VU la délibération n°2017-204 du 7 novembre 2017 portant création du CIAS de Loudéac Communauté ;

VU l'article L.123-6 et les articles R.123.8, R.123.15, R.123-27, R.123-29 et R.123-28 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

Considérant que l'organe délibérant de l'EPCI fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS, à l'exclusion du Président du CIAS (de droit, le Président de l'EPCI). Il comprend autant de membres élus par le Conseil communautaire que de membres nommés par le Président de l'EPCI.

Conformément à l'article R.123-29 du Code de l'action sociale et des familles, « l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale élit ses représentants au conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale au scrutin secret majoritaire à deux tours. Il détermine au préalable si le scrutin secret est uninominal ou de liste »,

Il est proposé de :

- Fixer le nombre total d'administrateurs (à l'exclusion du Président) à 20 dont 50 % issus du Conseil Communautaire et 50 % nommés par le Président de l'EPCI.
- D'opter pour un scrutin secret de liste afin de procéder à l'élection des administrateurs issus du Conseil Communautaire

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260512-CC_2026_80-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De fixer à 20 le nombre d'administrateurs du CIAS de Loudéac communauté, répartis comme suit :
    - 10 membres élus au sein du Conseil Communautaire ;
    - 10 membres nommés par arrêté du Président de Loudéac Communauté, conformément aux dispositions du Code de l'Action sociale et des familles, comprenant notamment des représentants :
        - Des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
        - Des associations de personnes âgées et de retraités
        - Des associations de personnes handicapées
        - Des associations familiales désignées sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF)
2. De choisir le scrutin secret de liste pour l'élection des 10 administrateurs issus du Conseil Communautaire ;
3. D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Exercice :	69	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	65	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	01		
Pour :	66	Loudéac, le 5 mai 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Evelyne GASPAILLARD

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.05.12 15:16:50 +02'00'

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.05.12 15:21:32 +02'00'